

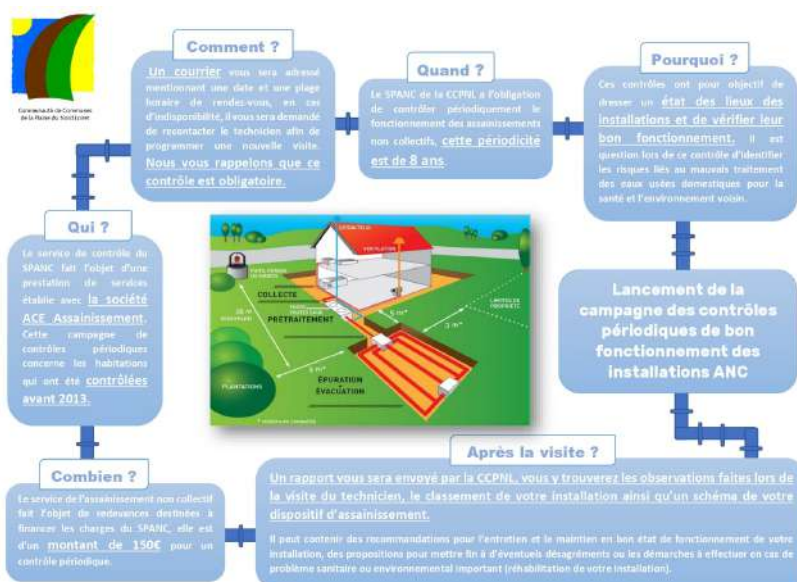


Site internet [Panneau Pocket](#)

# La Com de ma ComCom

Octobre 2021 #9

La newsletter de votre Communauté de Communes



## À la Une !

La campagne de contrôles périodiques du SPANC est lancée !

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret lance une campagne de contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (non raccordées au tout à l'égout) à partir du mois de novembre. **Cela concerne les habitations qui ont été contrôlées avant 2013.** Le SPANC de la CCPNL a l'obligation de contrôler, tous les 8 ans, le fonctionnement des assainissements non collectifs. Ce service a été confié à un prestataire, **ACE Assainissement**, qui a pour missions de repérer l'accessibilité, les défauts d'entretien et d'usage éventuels et de constater que le fonctionnement de l'installation n'entraîne pas de risques environnementaux, sanitaires ou de nuisances.

**Nous vous rappelons que ce contrôle est obligatoire** et peut faire l'objet d'un montant forfaitaire supplémentaire en cas d'absences répétées et de non reprise de contact avec nos services.

En savoir plus sur le SPANC



## Quoi de neuf ?

La Communauté de Communes recrute régulièrement des agents pour effectuer des missions diverses. La CCPNL recherche actuellement un second de cuisine qui exercerait ses missions au sein de la cuisine centrale à Bazoches-les-Gallerandes. Vous pouvez consulter régulièrement les offres d'emploi de la CCPNL en vous rendant sur son site internet ou sur Panneau Pocket...

[Les offres d'emploi](#)



## Le Chiffre du mois

**42** C'est le nombre de personnes bénéficiant du service de portage de repas à ce jour. Ce service peut être mis en place sur l'ensemble du territoire de la CCPNL, sans conditions d'âge ni de ressources. Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale de la CCPNL et sont livrés par camion frigorifique.

[Découvrir le portage de repas](#)



## Question - Réponse

### Comment sont élus les conseillers communautaires ?

Les conseillers communautaires représentent les communes au sein des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour une durée de 6 ans. Les modes de scrutin des conseillers communautaires diffèrent selon la taille des communes dont ils sont issus. **Dans les communes de moins de 1000 habitants**, les conseillers sont désignés parmi les conseillers municipaux suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers...) en fonction du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire. **Dans les communes de plus de 1000 habitants**, les conseillers sont élus au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux. Ils figurent sur un même bulletin mais sur deux listes distinctes.

Question du mois prochain : Qu'est ce que le S.I.T.O.M.A.P. ?

[Les élus de la CCPNL](#)

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret  
3, rue de l'Avenir  
45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES  
web@cc-plaine-nord-loiret.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

[Se désinscrire](#)

